

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7 avril 2022

Une flotte renouvelée et des plages horaires élargies pour les HéliSmur des Pays de la Loire

Les trois HéliSmur déployés au CHU de Nantes, au CHU d'Angers et au CHD Vendée sont actuellement remplacés par des appareils plus récents et plus performants. Leurs amplitudes horaires de fonctionnement sont par ailleurs élargies pour améliorer la réponse aux besoins de soins urgents des Ligériens.

La région Pays de la Loire compte **trois HéliSmur opérationnels**, avec des amplitudes horaires variables selon la période de l'année. Leur déploiement sur le territoire, en complémentarité avec les SMUR terrestres, contribue à **assurer aux Ligériens un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes**.

Ils permettent :

- Une optimisation de la couverture géographique SMUR
- Une diminution du temps d'accès des patients critiques aux plateaux techniques spécialisés
- Un gain de temps médical urgentiste

Chiffres clés :

Pour les 3 HéliSmur des Pays de la Loire, en 2021 :

- 1 200 interventions
- 1 800 heures de vol
- 50 minutes de vol en moyenne par mission

De nouveaux appareils plus performants

Les trois **HéliSmur** sont actuellement en cours de remplacement par des appareils plus récents. **Plus performants et mieux équipés**, ils permettent de mieux répondre aux besoins de soins urgents en **améliorant la couverture sanitaire d'urgence en distance** (grâce à leur plus grande autonomie de vol) et en **qualité et sécurité des soins**.

Le nouvel HéliSmur est arrivé au CHD Vendée de La Roche-sur-Yon ce vendredi 1^{er} avril. Le nouvel appareil du CHU d'Angers arrivera le 8 avril et celui du CHU de Nantes le 24 avril.

Une plus grande amplitude horaire pour les HéliSmur d'Angers et de La Roche-sur-Yon

Parallèlement, les **plages horaires de fonctionnement des HéliSmur sont élargies** à l'échelle de la région :

- **CHU de Nantes** : fonctionnement H24 toute l'année (pas de changement)
- **CHU d'Angers** : fonctionnement H24 pendant 6 mois (avril à septembre) et H12 pendant 6 mois (contre H12 toute l'année auparavant)
- **CHD Vendée** : fonctionnement H12 d'avril à mai et H24 de juin à septembre (contre H12 pendant 6 mois auparavant)

Une régulation des interventions par les SAMU

Les interventions des HéliSmur sont **régulées par les SAMU 44, 49 et 85**. Ils permettent de déplacer les équipes médicales sur les lieux d'intervention (transport primaire) ou d'organiser des transferts inter-hospitaliers vers un établissement adapté au besoin du patient (transport secondaire). La coordination médicale régionale des 3 HéliSmur pour les transferts interdépartementaux est assurée par le SAMU 44 (SAMU de coordination régionale des HéliSmur).

Depuis 2003, la flotte régionale d'HéliSmur se développe

Le premier HéliSmur des Pays de la Loire a été mis en place au CHU de Nantes en 2003. En 2014, un deuxième HéliSmur est déployé et partagé entre le CHU d'Angers (l'hiver) et le CHD Vendée (l'été). Depuis 2019, le fonctionnement de l'HéliSmur du CHU d'Angers a été étendu à l'année et le renfort estival de l'HéliSmur du CHD Vendée est passé de 4 à 6 mois.

L'implantation d'un HéliSmur à La Roche-sur-Yon, notamment en été, s'explique par des besoins de soins urgents qui augmentent avec la population estivale sur le littoral, des encombrements routiers qui rendent parfois compliqué le transport sanitaire d'urgence par voie terrestre et le caractère insulaire de certains territoires (Ile d'Yeu et Noirmoutier).

Contact presse :

Département communication
ars-pdl-communication@ars.sante.fr
06 78 26 56 94